

CONSEIL MUNICIPAL**Compte rendu - Séance du MARDI 29 MARS 2022**

Date de convocation : Mardi 22 mars 2022 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

L'an deux mil-vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur NESME Emmanuel (pouvoir à Monsieur OUVRARD Dominique) – Madame PLANEIX Bernadette (Pouvoir à Monsieur ANDANSON Alain) – Monsieur Etienne MEGEMONT (Pouvoir à Madame BONY Catherine)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme MAZET LACOURT Noëlle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La séance est ouverte à 20h.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

1- Objet – Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 1^{er} mars 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 1^{er} mars 2022 **est validé**.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+3 procurations

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

FINANCES

2- Objet – Délibération n° 2022_19 : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le maire informe les conseillers municipaux que le législateur a fixé la date limite de vote des taux d'imposition et d'adoption du budget au 15 avril de l'année N. Ce vote est conditionné par la réception en amont de l'état 1259, comportant les bases prévisionnelles 2021 des taxes directes locales.

Aussi, le maire leur présente les éléments nécessaires aux réflexions qui permettront l'étude de ce dossier.

Le maire rappelle qu'elle est l'une des principales recettes de la section de fonctionnement, et que le produit fiscal attendu est le résultat de la multiplication d'une base d'imposition par un taux.

Ainsi la **Fiscalité Directe Locale** regroupe, après la réforme de la **Taxe d'Habitation**, la **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)** et la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)**.

Les bases d'imposition de ces taxes sont déterminées à partir de la valeur locative cadastrale du local et de l'application de calculs tels édictés par le code général des impôts.

Le maire précise que cette base d'imposition a été réévaluée de 3,4% pour l'année 2022 compte tenu de l'inflation. Par ailleurs, la communauté de communes Dômes Sancy Artense a voté une augmentation des taux d'imposition sur la TFB et de la TFPNB comme suit :

	Taux de 2021	Taux de 2022
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	1%	1,21%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	3,53%	4,25%

Le maire indique que le taux d'imposition sur la TFB et TFPNB n'a pas augmenté depuis plusieurs années au niveau de la commune. Il précise que les collectivités comme les administrés sont confrontés à une inflation importante en ce début d'année.

Le maire rappelle que l'équipe municipale depuis sa prise de fonction a mis en place une gestion rigoureuse des dépenses. Elle souhaite également impulser une démarche participative des administrés pour entretenir et se réapproprier les biens communs (chantiers participatifs) dans l'objectif de créer du lien social mais aussi dans une démarche d'économie financière.

Pour l'année 2022, compte tenu de cette volonté politique et pour limiter la pression fiscale sur les ménages face au contexte actuel, le maire propose de maintenir les taux d'imposition opposables aux ménages comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 37,69%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 130,90 %

En conséquence, seule l'évolution des bases fiscales produira des recettes nouvelles en 2022, toutes choses égales par ailleurs.

Aussi, sur le fondement des données de l'état 1259 COM, permettant de déterminer le produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2022, la direction régionale des finances publiques notifie une recette de 288 288 €.

Le maire propose que la commission finance travaille sur l'évolution des taux, mais aussi sur les autres taxes potentielles à mettre en place en prenant en compte la stratégie du territoire qui sera formalisée dans le Plan Local d'Urbanisme (notamment la taxe sur les logements vacants, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les terrains constructibles,...)

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE :

- **Les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :**
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 37,69%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 130,90 %

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
12	12	12+3 procurations	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Objet – Délibération n° 2022_20 : Vote du budget primitif 2022 – budget principal

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Le maire rappelle la méthodologie utilisée dans le cadre de l'élaboration de ce budget primitif 2022. Un travail préparatoire a été réalisé par la commission finance, suivi d'une réunion de travail avec le conseiller aux décideurs locaux M. MARION BERTHE. Un premier budget a été présenté lors d'une réunion avec les conseillers municipaux volontaires le samedi 26 mars 2022. Après validation des derniers ajustements par M. MARION BERTHE, le budget a été saisi dans le logiciel de comptabilité pour validation en conseil municipal.

Le maire propose de présenter en premier lieu le budget principal.

Ce budget principal s'équilibre avec un montant total de 1 973 071,94 € en recettes et en dépenses.

Ce montant se compose de la manière suivante selon le budget investissement et le budget fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	762 421,94 € dont 204 557,94 € (virement à la section investissement)	762 421,94 € dont 152 554,94 € de report de 2021
Investissement	1 210 650,00 €	1 210 650,00 € dont 204 557,94 € issus du budget fonctionnement

Il précise également les montants des opérations d'ordre de transfert entre sections :

- 7 271 € de dotations aux amortissements en dépenses budget fonctionnement
- 7 271 € d'annuité des immobilisations en recettes budget investissement

Le maire présente le détail par chapitre du **budget fonctionnement** :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	202 308,00
CHARGES DE PERSONNEL	276 440,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 685,00
CHARGES FINANCIERES	6 160,00
OPERATIONS D'ORDRE	7 271,00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	204 557,94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	762 421,94 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	
PRODUITS DES SERVICES	67 679,00
IMPOTS ET TAXES	337 419,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 769,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 500,00
PPRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00
<i>EXCEDENT 2021</i>	152 554,94 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	762 421,94 €

Le maire apporte le détail par chapitre du **budget investissement** :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	345 500,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 560,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	32 143,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 618,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	720 129,00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 210 650,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	204 557,94
PRODUITS DES CESSIONS	20 500,00
OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 271,00
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 261,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	454 632,00
EMPRUNTS	33 910,51
SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	459 517,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 210 650,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :
 - **de valider de budget primitif du budget principal.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+3 procurations

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

4- Objet – Délibération n°2022_21 : Vote du budget primitif 2022 – Budget eau - assainissement

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Le maire indique que les montants du budget primitif pour l'eau et l'assainissement sont de 451 566,41€ au niveau des dépenses et de 578 532,54 € pour les recettes. Ce budget primitif est donc en sur équilibre d'un montant de 126 966,13 €.

Ces montants se composent de la manière suivante selon le budget investissement et le budget fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	212 462,17 € dont 80 335,17 € (virement à la section investissement)	212 462,17 € dont 27 034,17 € de report de 2021
Investissement	239 104,24 €	366 070,37 € dont 80 335,17 € issus du budget fonctionnement et 165 778,20 € de report 2021

Il précise également les montants des opérations d'ordre de transfert entre sections :

- 32 817 € de dotations aux amortissements en dépenses budget fonctionnement
- 13 378 € de subventions aux équipements en dépenses budget investissement.
- 23 300 € d'annuité des immobilisations en recettes budget investissement
- 32 817 € quote-part des subventions d'investissement en recettes budget fonctionnement

Le maire présente le détail par chapitre du **budget fonctionnement** :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 810,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	25 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 817,00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	80 335,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	212 462,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 378,00
VENTE PRODUITS FABRIQUES	172 050,00
EXCEDENT 2021	27 034,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	212 462,17 €

Le maire présente le détail par chapitre du **budget investissement** :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 378,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 338,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 000,00
IMMOBILISATION EN COURS	140 388,24
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	239 104,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<i>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>	165 778,20 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 335,17
PRODUITS DES CESSIONS	0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 817,00
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 640,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	83 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	366 070,37 €

Les principaux travaux pour l'année 2022 sont les suivants :

- Finalisation des travaux pour le changement de la conduite d'eau entre le château d'eau de Marche et la rue des combes,
- Lancement du diagnostic assainissement

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **de valider le budget eau assainissement.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+3 procurations

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5- Objet – Délibération n° 2022_22 : Recours à l'emprunt pour l'équipement de la salle polyvalente

Rapporteur : *Hélène FINET*

Madame Hélène FINET indique avoir pris contact avec cinq organismes bancaires afin d'obtenir plusieurs simulations pour un emprunt de 25 000 € sur des durées de 5 et 7 ans.

Seulement deux banques ont répondu favorablement à la demande en proposant les éléments suivants :

SUR 5 ANS			SUR 7 ANS		
	Caisse d'épargne	Banque populaire		Caisse d'épargne	Banque populaire
Montant d'une échéance	5 189,05 €	433,83 €	Montant d'une échéance	3 766,87 €	317,54 €
Les échéances sont :	annuelles	mensuelles	Les échéances sont :	annuelles	mensuelles
Pour comparaison par an	5 189,05 €	5 205,96 €	Pour comparaison par an	3 766,87 €	3 810,48 €
Taux	1,25%	1,60%	Taux	1,35%	1,85%
Frais dossier	100,00 €	500,00 €	Frais dossier	100,00 €	500,00 €
Date 1ère échéance	25/04/2023 MAX - décalage d'un an après libération	en 2023 - 1an après libération	Date 1ère échéance	25/04/2023 MAX - décalage d'un an après libération	en 2023 - 1an après libération
Coût emprunt TOTAL :			Coût emprunt TOTAL :		
Intérêts + frais	1 045,25 €	1 529,80 €	Intérêts + frais	1 468,09 €	2 173,36 €

Le maire précise que le budget voté précédemment intègre bien le montant de cet emprunt et ajoute que le recours à cet emprunt est proposé afin de bénéficier des taux actuels. Le contexte laisse envisager une augmentation importante des taux d'emprunts dans les prochaines années.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **de contracter un contrat de prêt d'un montant de 25 000 € auprès de la Caisse d'Épargne :**
 - **Taux fixe de 1,25% sur 5 ans**
 - **Périodicité des échéances constantes : annuelle**
 - **Frais de dossier de 100 €**
 - **Durée de phase de préfinancement : 12 mois.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+3 procurations

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

6- Objet – Délibération n° 2022_23 : Nomination d'une nouvelle voie

Rapporteur : Alain ANDANSON

Monsieur Alain ANDANSON indique qu'à la suite de la construction de maisons dans le hameau du Monteillet, il est nécessaire de nommer une nouvelle voie afin de pouvoir procéder à l'adressage.



Monsieur Alain ANDANSON présente la voie concernée et propose de la nommer : impasse DES VARENNES.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **de nommer une nouvelle voie : impasse DES VARENNES dans le hameau du Monteillet**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+3 procurations

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

7- Objet – Délibération n° 2022_14 : Délibération sur les horaires de l'éclairage public

Rapporteur : Aymeric TRONCHE

Le maire rappelle en préambule l'importance des frais d'électricité dans le budget fonctionnement de la commune.

Monsieur Aymeric TRONCHE informe que le groupe de travail sur l'éclairage public s'est réuni à plusieurs reprises.

Il présente les propositions du groupe pour validation en conseil municipal :

a) La présence de candélabres sur des voies privées.

Monsieur Aymeric TRONCHE indique qu'un état des lieux fait apparaître 7 candélabres sur des voies privées.

- 1 candélabre dans l'impasse des Sagnes aux Bernards
- 1 candélabre aux Suquets
- 1 candélabre dans l'impasse du Pariou)
- 4 candélabres dans la rue de Barme

Ce constat interpelle le groupe de travail sur deux points dans le cadre de l'optimisation de l'éclairage public et la démarche de labellisation « Village étoilé » :

- le principe du paiement par la collectivité d'un éclairage sur des voies privées

- l'incapacité de gérer l'intensité des LEDS installées dans le quartier du cimetière compte tenu de la présence sur la même commande des candélabres de l'impasse du Pariou et de la rue de Barme.

Le groupe de travail propose au conseil municipal de supprimer le branchement de ces candélabres du réseau public.

Le maire interroge les membres du groupe de travail, sur les explications apportées par le TE63-SIEG – Territoire d'Energie Puy de Dôme de la présence des candélabres sur les voies privées mentionnées et l'issue des contacts établis avec les propriétaires des voies privées.

Monsieur Aymeric TRONCHE indique qu'il s'agit d'une volonté politique au moment de l'installation des candélabres, et qu'à ce jour toutes les personnes concernées par cette situation n'ont pas été rencontrées.

Le maire propose au conseil municipal d'organiser prochainement en présence des représentants du groupe de travail une réunion avec les propriétaires des voies privées concernés par cette situation.

b) La présence d'un « point noir » sur la route départementale

Monsieur Aymeric TRONCHE indique « le point noir » situé au niveau de l'arrêt de bus sur la RD 20289 vers le rond-point.

Monsieur Alain ANDANSON indique que les démarches sont en cours auprès du conseil départemental. Ce point a également été reporté à la nouvelle « commission Mobilité » de la communauté de communes.

c) La situation de l'éclairage public sur les villages du Bouchet et du Monteillet

Monsieur Aymeric TRONCHE fait part de nombreux dysfonctionnements notamment sur la coupure de 23h à 5h. Il indique que le groupe de travail va organiser une réunion sur place avec les habitants dans le mois de juin sur cette situation.

d) Dispositif « J'allume ma rue »

Monsieur Aymeric TRONCHE indique que le groupe de travail a réalisé plusieurs recherches sur les dispositifs permettant une plus grande souplesse dans la gestion de l'éclairage public. Il présente le dispositif « J'allume ma rue ».

Le groupe propose d'étudier la possibilité d'installer ce système dans l'armoire de commande de la salle des fêtes qui gère 33 candélabres.

Après divers échanges, il est convenu dans un premier temps de régler les dysfonctionnements actuels et d'identifier les aides potentielles à mobiliser pour accompagner l'installation de ce système de commande d'éclairage.

e) Passage à une coupure nocturne de l'éclairage public de 22h à 6h

Monsieur Aymeric TRONCHE indique que le groupe de travail sollicite le conseil municipal afin de délibérer sur le passage d'une coupure nocturne de l'éclairage public de 22h à 6h. Cette sollicitation s'inscrit dans la démarche de labellisation « village étoilé », dans une démarche d'économie financière face à l'inflation du coût de l'électricité et s'appuie également sur l'absence de pertinence de l'horaire actuel durant la période printanière et estivale.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- **DE VALIDER la coupure nocturne de l'éclairage public de 22h à 6h.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12+ 3 procurations

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Fonctionnement et coût de location de la salle polyvalente :**

Rapporteur : Nicolas ACHARD

Monsieur le maire informe :

- que le dernier planning mis à jour ce mardi 29 mars prévoit une réception des travaux de la salle polyvalente dans le meilleur des scénarios au 13 juin 2022 ;
- qu'un problème de moisissures est présent sur les solives de la bibliothèque.

a) Coût de location de la salle polyvalente

Monsieur le maire indique que la commission finance a travaillé sur les perspectives d'utilisation de la salle polyvalente notamment la politique tarifaire de location.

Ce travail a pour objectif de préparer le futur règlement d'utilisation de la salle.

Il rappelle que cet équipement a pour objectif de permettre une activité associative dynamique renforçant le lien social sur notre commune, en proposant des équipements adaptés aux besoins des associations. Cet équipement doit également permettre à la commune :

- d'organiser les évènements essentiels à la vie démocratique locale ;
- de disposer d'un lieu dédié à la vie culturelle ;
- d'offrir un espace pour organiser les évènements festifs des Olbygeoises et des Olbygeois ;
- d'accueillir des personnes et des structures extérieures à la commune désirant organiser divers types d'évènements (évènements familiaux, assemblées et séminaires d'entreprises,) pour promouvoir notre territoire.

Il propose à Monsieur Nicolas ACHARD de présenter les travaux de la commission.

Monsieur Nicolas ACHARD précise que la salle polyvalente est un nouvel équipement rénové de la commune dont une partie des coûts d'investissement impacte les finances de la collectivité pour les 15 prochaines années. Son coût de fonctionnement est également supporté par la collectivité. Il comprend les charges liées à l'énergie (électricité, eau,...) et les charges de personnels dédiés à la gestion (administration, entretien,...).

Afin d'assurer, le bon état de l'équipement, la pérennité économique de la prise en charge des coûts par la commune, l'évolution du matériel pour renforcer l'attractivité de l'équipement et l'accueil d'évènements culturels sur la commune, cet équipement nécessite la mise en place d'un règlement intégrant notamment une tarification pour la location.

La réflexion sur la tarification est axée sur 5 types de critères :

- le type d'utilisateurs,
- le type d'activités,
- le jour et la durée,
- le type de salles et de matériels,
- le coût de location et le coût des cautions.

Il présente les différentes propositions de coûts de location à partir de ces critères.

Après échange, il est décidé de poursuivre la réflexion en concertation avec les associations.

Dans le cadre de cette concertation, il est convenu :

- d'obtenir un planning prévisionnel hebdomadaire et annuel des besoins des associations (en intégrant les salles et équipements souhaités) ;
- d'indiquer que l'accès gratuit à l'équipement pour l'organisation d'évènements par les associations pourra être limité en cas d'un nombre trop important de sollicitations.

Cette consultation auprès des associations de la commune aura lieu le samedi 2 avril 2022.

b) Utilisation de la salle polyvalente pour la tenue de bals

Face aux nombreuses incertitudes liées à la livraison du chantier, le maire indique la difficulté à ce jour, de pouvoir apporter une réponse ferme et définitive à l'association des conscrits pour la fête patronale. Il informe qu'une réunion lundi 4 avril est programmée avec l'ensemble des entreprises pour contractualiser un nouveau planning exigeant une réception avant la fête patronale.

Madame Hélène BRIGNON fait part des difficultés auxquelles sont confrontés les conscrits pour l'organisation de la fête.

Monsieur Dominique OUVRARD indique que le planning des travaux au niveau du stade est fortement perturbé par les incertitudes sur les délais de livraison des matériaux et plus spécifiquement des mats d'éclairage. La mise à disposition du terrain pour la fête est compromise. La maîtrise d'œuvre essaie de trouver les solutions afin de libérer le terrain de pétanque pour le week-end de la fête.

Madame Hélène BRIGNON souhaite également pouvoir connaître la position du conseil municipal sur la tenue de bals dans la nouvelle salle polyvalente.

Plusieurs échanges autour des traditions, des attentes de la jeunesse, de la nécessité des services de sécurité pour limiter des dérives et des désordres occasionnés par les bals mettent en évidence plusieurs désaccords sur le sujet.

Le maire indique qu'il est toujours dans l'attente d'une réunion avec le sous-préfet, à la suite des courriers reçus par l'ancien sous-préfet et le préfet concernant les débordements de l'an dernier.

Il propose d'attendre ce rendez-vous avant de prendre position sur l'avenir des bals dans la nouvelle salle polyvalente.

▪ Élections

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire informe les conseillers que les élections présidentielles du 10 avril 2022 pour le 1^{er} tour et du 24 avril pour le 2^{ème} tour se dérouleront dans la cantine de l'école, compte-tenu des retards des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Il demande aux membres leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

Il propose de lancer une communication sollicitant des volontaires pour tenir le bureau de vote. Cette action s'inscrit dans la démarche participative souhaitée par la municipalité.

▪ Devenir de l'ancien cabinet dentaire

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire informe les conseillers que Monsieur SZMIEDT, habitant de la commune est en cours de création d'une entreprise. Il est à la recherche d'un local sur Olby. Après avoir visité l'ancien cabinet dentaire, Monsieur SZMIEDT est intéressé par la location de cet espace, dès que possible, à travers un bail précaire.

▪ Synthèse du séminaire des élus du 19 mars 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur participation active lors du séminaire.

Il rappelle l'importance de ce temps de partage et d'échange afin d'analyser et de prendre le recul indispensable à la bonne gouvernance de la commune.

La matinée autour du Plan Local d'Urbanisme, a renforcé les convictions des membres du conseil sur l'importance de ce travail essentiel pour dessiner l'avenir du village.

Il indique que le groupe de travail pour la phase de diagnostic est composé de : Madame Sarah LANGLAIS, Messieurs Dominique OUVRARD, Frédéric CARAY et Emmanuel NESME.

Il signale que le temps de travail de l'après-midi, sûrement un peu court, a permis :

- de partager le diagnostic de la commune en 2020 lors de la prise de fonction de l'équipe actuelle ;
- de dresser les priorités afin de léguer aux équipes suivantes une situation saine et l'envie de suivre la démarche de développement durable initiée.

Ainsi, il évoque la nécessité de concentrer l'action quotidienne sur les cinq points suivants :

1. Poursuivre la rénovation entreprise depuis deux ans sur le fonctionnement et la gestion administrative de la commune (mise en conformité juridique et règlementaire, passage à la dématérialisation, mise en place de procédures de travail des divers services).
2. Conserver la rigueur financière initiée depuis 2020 sur la baisse des charges de fonctionnement, et privilégier les investissements permettant de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune, tout en essayant de sécuriser et entretenir le patrimoine bâti.
3. Maintenir et promouvoir l'appropriation et l'embellissement d'espaces publics pour créer du lien social. Parmi ces espaces sont ciblés en priorité les abords de l'église et du passage du Charreyroux mais aussi la nouvelle médiathèque. Les travaux seront réalisés sous forme de chantiers participatifs.
4. Mettre en place du Plan Local d'Urbanisme afin de disposer un outil de planification et d'organisation de notre commune avec une perspective à dix ans.
5. Réfléchir sur le devenir du service de l'eau et l'assainissement face au passage de la compétence à la communauté de communes en 2026.

▪ **Bulletin Municipal**

Rapporteur : Hélène BRIGNON

Madame Hélène BRIGNON rappelle aux différents membres du conseil que l'échéance pour la rédaction des articles du bulletin municipal est fixée à début avril afin de pouvoir respecter le planning réservé chez l'imprimeur et la distribution en mai.

▪ **Les dates à retenir prochainement**

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

- Samedi 2 avril 2022 à 9h : réunion avec les associations des fours de la commune
- Samedi 2 avril 2022 à 10h : réunion avec les associations sur l'utilisation de la salle polyvalente
- Samedi 9 avril 2022 à 9h : reprise du chantier participatif de la motte castrale (*selon les conditions météorologiques*)
- Samedi 9 avril à 9h : lancement de la consultation sur le PLU « Regards sur notre village ». Monsieur David GONTHIER, photographe professionnel olbygeois animera un atelier - rendez-vous sur la place de la fontaine (*selon les conditions météorologiques*)
- Samedi 16 avril à 9h : TRIPES – événement organisé par les conscrits.

La séance se clôture à 00h00.

Secrétaire de séance

Mme Noëlle MAZET LACOURT

Le maire

M. Samuel GAUTHIER